

Communiqué de C'est au Tour(s) du Peuple 2020

Vive les marchés de plein air ! Vive l'agriculture paysanne !

Depuis les débuts de l'épidémie de coronavirus, alternant propos guerriers et promesses trompeuses de tirer les leçons de la « crise », Macron, son gouvernement et son monde accumulent en réalité irresponsabilités, injustices et inhumanités : maintien du 1^{er} tour des municipales, gestion calamiteuse du matériel médical (masques, tests...), nouvelles casses du code du travail autorisées par l'état d'urgence sanitaire, soutiens massifs aux marchés financiers, aux grands groupes et aides insuffisantes en direction des petites entreprises et des salariés, mise en danger des travailleurs de la santé, de l'alimentation, des transports, sans-abris toujours dans la rue, etc.

Décidée le 23 mars, l'interdiction des marchés de plein air, sujette après avis du maire à dérogations préfectorales, est un nouvel exemple de cette incurie et de cette instrumentalisation du choc induit par l'épidémie :

1. Cette décision a été prise à la va-vite, en se fondant sur la situation de certains grands marchés de plein air parisiens ou de très grandes villes, sans prendre le temps d'y étudier et d'y mettre en œuvre des mesures de précaution et en médiatisant à outrance ces « cas » – ceux des quartiers populaires bien entendu ! – pour mieux faire accepter l'interdiction générale.
2. Cette décision aggrave les risques de propagation du Covid-19, ne serait-ce que pour la raison suivante : les consommateurs vont aller, plus encore qu'ils ne le font déjà, vers les super/hypermarchés, lieux clos où les produits en vente sont soumis, tout au long de la chaîne de production, d'approvisionnement et de distribution, à bien de plus de manipulations que sur les marchés de plein air.
3. Cette décision met gravement en péril la situation économique des petits producteurs locaux et des petits commerçants forains, pour lesquels les marchés de plein air constituent une source de revenu indispensable. Pour pallier les effets de la mesure, la solidarité directe avec les producteurs se développe rapidement. Mais, aussi remarquable, louable soit-elle, on est en droit de se poser la question : sera-t-elle suffisante et durable ?
4. Cette décision sert les intérêts des industriels de l'agro-alimentaire et de la grande distribution. Ils vont profiter de la « crise » pour accroître leurs chiffres d'affaires, leurs profits. Et l'appel du gouvernement à ce que les grandes surfaces se fournissent auprès des producteurs locaux ne constitue, comme d'habitude, qu'une demande et pas une obligation ! Autrement dit : Auchan, Carrefour, Leclerc, la FNSEA des promoteurs de l'agriculture industrielle en rêvaient ? Macron le fait !
5. Cette décision, lorsqu'elle a été modifiée par le jeu des dérogations préfectorales, a conduit à des situations pour le moins incompréhensibles. À Tours, par exemple, on a laissé ouvert le marché Velpéau, mais fermé ceux de Saint-Paul, des Halles ou de Rabelais, sans fournir d'explications tangibles et prendre soin de les aménager comme il l'aurait été possible.

C'est au Tour(s) du Peuple 2020, confiné mais toujours actif, réclame donc :

- la levée, à Tours, dans la Métropole et sur l'ensemble du territoire, de l'interdiction de tous les marchés de plein air et la mise en œuvre, conjointement, des mesures-barrières préconisées par la Confédération Paysanne : extension du périmètre de vente, espacement des étalages, application des distances nécessaires entre marchands et consommateurs, etc.
- un complet changement de cap des politiques agricoles et alimentaires, assurant la sortie progressive de l'agriculture industrielle et la généralisation de l'agriculture paysanne et des circuits courts.